

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

JR/MG/MA/CV/030719PVC

AUBAGNE, le 30 Juillet 2019

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUILLET 2019</p>

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	30
Excusés	13

(ayant donné procuration :

Mme Danielle DUPRE à M. Vincent RUSCONI
Mme PRETOT à Mme Patricia PELLEN
M. André LEVISSE à M. Alain GREGOIRE
M. Philippe PORFIRO à Mme Marie-Claude GILLET
M. Gilles FEUGIER à M. Alain ROUSSET
Mme Alexandra PASOLINI à Mme Jeannine LEVASSEUR
M. Elyes FERCHICHI à M. Pascal AGOSTINI
M. Patrick ARNOUX à Mme Stéphanie HARKANE
M. Daniel FONTAINE à Mme Magali GIOVANNANGELI
Mme Hélène LUNETTA à M. Denis GRANJDEAN
Mme Joëlle MELIN à M. Nicolas ROBINE).

MM. Gérard RAMPAL et Jean-Marie ORIHUEL, sans procuration.

A la délibération n° 06-030719, arrivée de Mme Christine PRETOT :

Présents	31
Excusés	12

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

.../...

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

Merci M. ROBINE.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **22 mai 2019**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Pour votre information et l'organisation de la rentrée, je vous indique qu'une date prévisionnelle d'un futur Conseil Municipal pourrait être le **mardi 8 octobre 2019**.

Je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**.

Avant d'ouvrir la séance, je souhaiterai, au nom de tous les élus du Conseil Municipal, présenter toutes nos condoléances à M. Patrick ARNOUX qui vient de perdre son frère. En votre nom, je lui renouvelle nos plus sincères condoléances.

Je voudrais, sous un ton beaucoup plus joyeux, vous adresser et vous faire part également d'un message de félicitations que je souhaite personnellement, mais je sais que vous le souhaitez également, adresser à M. Bruno FOTI qui a été élu hier doyen de la Faculté d'Odontologie de Marseille. C'est la faculté dentaire.

C'est une très belle élection qui honore son parcours d'enseignant universitaire, mais aussi M. FOTI, permettez-moi de le dire, qui honore notre Conseil Municipal.

De magnifiques et ambitieux défis vous attendent, mon cher Bruno FOTI, à la tête de la Faculté de Marseille, reconnue partout en France pour la qualité de sa formation. Il ne fait aucun doute que vous saurez relever ce défi.

Au nom de tous les Conseillers Municipaux, je vous félicite et vous souhaite de vivre ce nouveau mandat électif avec passion, avec la même passion qui vous anime dans le cadre de vos fonctions d'Adjoint à l'Education de la Ville d'Aubagne et pour laquelle je vous renouvelle ici toute ma confiance et toute mon amitié.

Ce sont des messages qui font plaisir. Nous sommes très très fiers et très heureux d'avoir un jeune doyen au sein de notre assemblée.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je tenais à vous dire en préambule.

Je vous invite maintenant à passer à l'examen de l'Ordre du Jour et nous allons commencer par la Commission d'Urbanisme, avec 4 délibérations qui vont être rapportées par Mme LEVASSEUR.

--- ooo **O** ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

01-030719 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -

**Approbation du déclassement du domaine public communal d'un terrain,
Chemin de Saint-Jean-de-Garguier :
Cession M. et Mme Frédéric FUNEL.**

Par cette délibération, il est proposé de déclasser un délaissé de voirie d'une surface de 190 m², constitué d'un ancien accès pour la maintenance du canal de Marseille, en vue de sa cession à M. et Mme FUNEL, propriétaires mitoyens de cette bande de terrain.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **01-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

02-030719 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -

**Approbation de la procédure du déclassement du domaine public communal
d'une parcelle en vue de sa cession Boulevard Emile Combes.**

AUBAGNE accueille environ 1.000 étudiants inscrits dans les différents établissements scolaires supérieurs.

Ce rôle de troisième ville universitaire des Bouches-du-Rhône se trouve renforcé par le démarrage des prochains travaux du SATIS avec la création d'un nouveau bâtiment et la réhabilitation de bâtiments existants.

C'est dans ce cadre que la Société MELLONE FONCIERE a saisi la commune pour la réalisation sur un terrain municipal, situé Boulevard Emile Combes, d'un programme immobilier d'environ 50 logements locatifs meublés à destination des étudiants. Idéalement située en périphérie immédiate du centre-ville, entre le SATIS et l'Hôpital Edmond GARCIN, desservie par les transports publics, cette opération nécessite une emprise foncière d'environ 1.200 m², dont 777 seront à détacher du domaine public actuellement occupés par le Square Henri Barbusse.

Cette délibération propose d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public en vue de la céder à la Société MELLONE FONCIERE, le solde de la parcelle demeurant à usage de jardin public sera réaménagé à cette occasion.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Très bien, des questions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Une question parce qu'évidemment les 50 logements étudiants, c'est une chose à laquelle nous sommes favorables, bien sûr, mais le boulevard Emile Combes présente un intérêt certain de proximité avec l'Université. Le problème, c'est qu'on va particulièrement entamer un espace vert en centre-ville. Cela nous interpelle à deux titres. La première chose, c'est effectivement d'enlever un espace vert conséquent, la deuxième chose c'est que ça interpelle aussi sur la réflexion globale sur le logement étudiant. Est-ce que c'était le seul lieu possible et est-ce que, dans une cohérence générale liée aux logements entre les logements étudiants et les autres, n'y avait-il pas un autre chemin à prendre ?

Cela dit, le projet est parti, il nous tombe un peu dessus maintenant. Nous ne l'avons pas trop vu venir. J'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler, voire savoir un petit peu les tenants et les aboutissants parce que c'est quand même une délibération qui n'est pas neutre.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme LEVASSEUR, vous souhaitez répondre à Mme GIOVANNANGELI ?

Mme LEVASSEUR : Tout d'abord sur la superficie restante, elle sera de l'ordre du 300 m², réaménagée en jardin. Ensuite, concernant le projet, on n'en est à peine à un projet de cession. Nous serons très vigilants sur le projet par lui-même et effectivement, nous n'avons pas énormément de possibilité de faire des logements locatifs qui sont à proximité du SATIS et de l'hôpital dans ce quartier-là.

M. Le Maire : Très bien et nous serons vigilants, vous l'avez entendu et puis on vous fera bien sûr part de l'avancée de ce projet.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-030719 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation au profit de Mme DE HORN et M. MAURIN
du 9 Avenue des Platanes.

La Commune est propriétaire d'un terrain d'environ 1.100 m² sur lequel est construit un immeuble de deux logements situé 9 Avenue des Platanes. Le logement du rez-de-chaussée est occupé depuis 2005 par Mme DE HORN et M. MAURIN, celui du 1^{er} étage est inoccupé depuis plusieurs années. Mme DE HORN et M. MAURIN ont sollicité la commune pour acquérir les deux logements et une partie du terrain au prix de 315.000 euros.

Après étude et eu égard aux travaux réalisés dans le logement qu'ils occupent et ceux à engager dans les parties communes desservant le second logement, il est proposé d'accepter leur proposition.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

04-030719 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité : Avis de la Commune
d'Aubagne.

Le Règlement Local de Publicité de la Commune a été approuvé en 1985 sans jamais avoir été adapté à l'évolution de la vie et aux dispositions réglementaires issues de la loi GRENELLE de 2010. C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a, dans le prolongement de l'approbation du P.L.U., prescrit sa révision en septembre 2017.

Avec le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence de la compétence en matière des documents d'urbanisme et documents en tenant lieu, c'est le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui poursuit, par délégation du Conseil de la Métropole, la procédure initiée par la commune.

Le travail de diagnostic réalisé a permis d'identifier différents secteurs à enjeux urbains, environnementaux et paysagers qui doivent faire l'objet de protections particulières et, pour chacun de ces secteurs, des dispositions réglementaires ont été proposées.

Le centre historique et les hameaux, secteurs denses à protéger pour leurs attraits patrimoniaux, culturels et touristiques.

Dans ces zones, le projet de R.L.P. prévoit d'encadrer des enseignes proportionnellement aux façades commerciales, de réglementer les dimensions et l'implantation des enseignes, dites « en drapeau », d'interdire les publicités et pré-enseignes et d'interdire les enseignes sur toiture, clôture et scellées au sol afin de préserver le patrimoine architectural et mettre en valeur les espaces piétons.

Le centre-ville, prolongement urbain du centre historique inscrit dans le triangle autoroutier, est majoritairement concerné par les périmètres de protection des monuments historiques où la publicité est interdite.

Néanmoins, certaines parties de ce périmètre doivent encore faire l'objet de mesures spécifiques de réglementation afin de dynamiser et mettre en valeur le centre-ville.

Dans ces zones, le projet de R.L.P. prévoit, comme dans le centre historique, d'encadrer les enseignes proportionnellement aux façades commerciales, de réglementer les dimensions et l'implantation des enseignes dites en drapeau et d'interdire les publicités et pré-enseignes.

Par ailleurs, le nord de l'Avenue Roger Salengro et l'Avenue de Verdun nécessitent un dispositif particulier de protection pour concilier la mise en valeur des entrées du centre-ville et les enjeux d'affichage.

Dans ces zones, le projet de R.L.P. prévoit d'encadrer les enseignes en nombre et surface comme pour le centre-ville, de permettre une publicité raisonnée et intégrée et d'autoriser les pré-enseignes pour des activités non visibles.

Les secteurs d'activités à vocation principalement commerciale nécessitent de nouvelles dispositions réglementaires afin de préserver le paysage et les cônes de vue et de participer à la requalification urbaine des zones commerciales.

Dans ces zones, le projet de R.L.P. prévoit de réduire la taille et le nombre des publicités, d'encadrer les enseignes scellées au sol et les enseignes sur toiture et de réglementer les enseignes murales.

De plus, afin de redonner au chemin de ceinture, la RD43A, une fonction d'interface entre le centre-ville et les zones d'activités, le projet de R.L.P. prévoit d'encadrer les enseignes scellées au sol en nombre et en hauteur et d'interdire les publicités sauf sur le linéaire ouest situé le long de la voie ferrée.

Des dispositifs de publicité dans des secteurs à vocation industrielle et artisanale doivent être limités pour une meilleure lisibilité des activités économiques.

Dans ces zones, le projet de R.L.P. prévoit d'interdire les publicités, de limiter les surfaces d'enseigne et de rester dans des enseignes scellées au sol ainsi que les pré-enseignes.

Sur le reste du territoire communal et dans un objectif de préserver le cadre de vie des habitants, le projet de R.L.P. prévoit d'interdire la publicité sauf sur le mobilier urbain en agglomération, d'interdire les enseignes scellées au sol, d'autoriser les pré-enseignes de petite taille pour des activités non visibles depuis la voie publique en agglomération et d'autoriser les enseignes sur clôture pour signaler les bâtiments en retrait, peu visibles depuis la voie publique.

Les études d'élaboration du futur R.L.P. ont été conduites par les services du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Commune d'Aubagne a été associée à chacune des étapes.

Aussi, ce projet reprenant les objectifs définis par la Commune, il est proposé que le Conseil Municipal émette un avis favorable au projet de Règlement Local de Publicité afin qu'il soit arrêté par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme LEVASSEUR pour cette présentation qui explique bien comment la Commune veut lutter contre les pollutions visuelles. Certaines, vous l'avez dit, datent des années antérieures et aujourd'hui plus aucun de nos concitoyens ne souhaite les voir dans notre ville.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Mme LEVASSEUR l'a dit, moi je tiens à féliciter les équipes du Territoire qui, en association avec les équipes de la Ville, ont pu aboutir assez rapidement même s'il y a eu plusieurs COPIL mais il s'agissait de COPIL qui étaient constructifs à ce projet de nouveau Règlement Local de Publicité.

Vous savez qu'aujourd'hui la publicité est régie par le Code de l'Environnement, que la publicité hors agglomération est strictement interdite, qu'à l'intérieur de l'agglomération il a fallu d'ailleurs envisager que la Commune réactualise les limites de l'agglomération qui effectivement n'étaient plus les mêmes que des décennies auparavant et, à l'intérieur de l'agglomération, il s'est agi d'établir des zonages pour que chaque quartier de la ville soit l'objet d'une réglementation différente : le centre ancien avec son patrimoine, le centre-ville, les zones d'activités commerciales, les zones industrielles, les quartiers résidentiels, tout cela a abouti à des réglementations et des zonages qui feront l'objet d'une réglementation différente mais qui, de toutes les façons, sont toutes accés sur le fait de dépolluer notre environnement de ces enseignes disgracieuses et notamment des grandes enseignes 4 X 3 sur pilier, etc. Voilà un travail qui effectivement est nécessaire et a été bien réalisé et j'apprécie qu'aujourd'hui le Conseil Municipal propose d'approuver ce projet.

Merci Mme LEVASSEUR.

M. Le Maire : Je vais mettre aux voix mais je suis certain que tout le monde sera d'accord avec

cette approche.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération n° **04-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

05-030719 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Correction d'une erreur matérielle de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Sur les documents qui ont été remis lors des séances, il y a eu une erreur de report de chiffres. Vous le voyez sur la délibération. Le solde d'exécution 2018 était indiqué à 38.358,69 alors qu'il fallait indiquer 38.538,69 euros. C'est juste une inversion de chiffre de 3 et de 5. Il nous est demandé de repasser une délibération pour pouvoir corriger cette erreur. Cela ne change en rien les résultats reportés ni les résultats affectés en fonctionnement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-030719 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2019 (Ville).

Nous avons fait des ajustements de montants et de comptes en fonctionnement et en investissement.

Quant aux ajustements proposés, vous avez eu une note jointe au document pour vous les expliquer ligne par ligne. Je vais donc les reprendre.

Pour le Chapitre 011, nous avons une modification d'une nature de dépense relative à un remboursement de chèques transport des jeunes aubagnais. Si on enlève cela des charges à caractère général et on le passe dans un compte de « autres charges de gestion courante ». Pour le chapitre 65, on ajuste aussi une inscription budgétaire relative à la subvention qui est attribuée au SATIS. C'est une subvention de 20.000 euros que nous avons mis en fonctionnement et qui doit passer en investissement. C'est une opération de régularisation. Pour le chapitre 67, c'est une prise en charge comme nous le faisons régulièrement de créances irrécouvrables. Le chapitre 23, pour équilibrer tout cela, dont la diminution du virement à la Section d'Investissement de 207.285 euros.

Au niveau des recettes, nous avons un transfert de crédit budgétaire du compte 73 au compte 70. Suite à une modification du plan comptable qui a été faite après l'élaboration du Budget que nous avons voté, nous faisons lors de cette D.M. cette modification. Ce sont des montants qui s'annulent et un plus et un moins sur les lignes, ce sont des montants qui s'annulent.

Au niveau de la Section d'Investissement, dont nous avons modifié aussi et reventilé les dépenses suivant différents chapitres, les chapitres 20, 21 et 23 d'investissement,

.../...

ce sont des re-ventilations de dépenses et vous avez bien sûr en pièce jointe la liste de toutes les A.P./C.P. et les lignes de travaux avec sur lesquelles ces montants ont été modifiés. Ensuite, nous avons une régularisation d'écriture qui est demandée par les services de la Métropole. Ce sont des écritures qui concernent des travaux sur le réseau pluvial qui font parties des transferts de compétences. C'est une écriture que nous passons en dépenses et en recettes de 138.000 euros. Ça fait aussi toujours 0 en bout. Ce sont des écritures qui s'équilibrent. Nous avons une écriture de remboursement d'une avance forfaitaire qui s'équilibre aussi en dépenses et en recettes de 23.733 euros et puis donc la compensation de la diminution du virement de la Section de Fonctionnement.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2019 (Budget Principal), équilibré tant en recettes qu'en dépenses à :

Pour la Section d'Investissement	- 45.552,25 €
Pour la Section de Fonctionnement	0 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Par cette délibération, nous sommes dans la suite du feuilleton budget puisque nous votons le budget en décembre, ça c'est le premier épisode, en général et je le dis souvent, voter un budget en décembre, c'est voter un budget à un moment où nous n'avons aucune notification et donc ça permet de faire une belle présentation et un bel affichage et puis ensuite évidemment il y a des changements, des évolutions et des modifications qui s'opèrent puisque nous avons passé au dernier Conseil Municipal le Compte Administratif et le Budget Supplémentaire, et je ne vais pas y revenir puisque nous en avons déjà parlé longuement.

Là, nous sommes dans ce 3^{ème} épisode. Evidemment, la Décision Modificative ne recèle pas de quoi engager un débat historique, mais les ajustements que vous avez évoqués sont un peu significatifs, on ne va pas en avoir la même lecture que vous bien évidemment et je ne vais pas commenter l'ensemble des chiffres qui viennent d'être présentés. Simplement, pour dire que la lecture que nous en faisons, c'est que sur les – 207.285 euros sur des investissements qui sont effectivement dans la ventilation de l'A.P./C.P., on trouve quand même – 175.000 euros de réhabilitation patrimoine, - 25.000 euros sur les travaux de proximité, et – 232.784 euros sur les matériels et informatique.

Ces chiffres-là correspondent à des choses réelles, c'est-à-dire que nous trouvant à quelques mois d'une échéance d'élection municipale, il y a besoin dans cette ville de modifier quelques éléments et, pour ce qui est visible, faire quelques investissements, pour ce qui ne l'est pas, ne pas les faire et les réduire, ce qui nous semble assez probant quand on regarde la ville et quand les gens s'adressent à nous.

En tout cas, sur la réhabilitation du patrimoine, sur les travaux de proximité et sur les moyens de fonctionner pour le personnel communal avec le matériel et l'informatique, nous trouvons que c'est dans la droite ligne de ce qui a été fait jusqu'à présent et qu'on n'oublie souvent dans cette enceinte, mais nous le rappelons régulièrement que les services publics sont là aussi pour traiter des questions de proximité et pour être au plus près de la population dans ses réponses.

Je me permets juste une petite incartade d'ailleurs M. Le Maire, nous avons été destinataires d'une copie d'un courrier qui vient du Parti Communiste Français de la Section d'Aubagne, ce n'est pas pour en faire une publicité, c'est simplement parce qu'il est dit dans ce courrier la réprobation contre la fermeture de la Poste d'Aubagne, c'est en parlant de service public que je me permets d'en parler, et que vous avez été silencieux et avec ce courrier qui vous demande d'intervenir, nous pensons aussi que c'est une question essentielle parce que au moins deux bureaux de poste dans le centre de cette ville sont essentiels pour la vie quotidienne des gens. Je referme donc la parenthèse.

Sur cette Décision Modificative, c'est une démonstration supplémentaire de ce que je disais sur ces mois pré-électorales où on réaménage un peu et où, finalement, on va ne laisser que du visible avec des travaux et ne pas faire des choses qui, de toute façon, n'ont pas été faites dans tout le mandat. En tous cas, personne n'est dupe dans la ville et je crois que, pour les témoignages que nous recevons, que nous lisons sur l'état, en terme de nettoyage, d'entretien, mais je l'ai déjà dit plusieurs fois, tout cela montre que ça va être un peu compliqué de rattraper le retard pris pendant des années.

En tous cas, si nous avons quelques exemples significatifs et, en dernière date, des gens qui m'ont interpellée sur l'état des crèches de La Delphine et de La Garenne, La Delphine en particulier, je trouve que ça fait beaucoup, on est sur la Petite Enfance, ça peut être insignifiant, on peut dire que, au nom de la dette, au nom de tout ce que vous dites et de la nécessaire bonne gestion, on ne le fait pas, s'agissant de la Petite Enfance, par exemple, je trouve que c'est particulièrement dommage. Alors, insignifiant mais significatif de notre point de vue ! Je n'en dirais pas plus ; nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

M. Le Maire : Très bien. D'autres interventions ? Mme MENET, vous voulez peut-être répondre ?

Mme MENET : Peut-être ! Le vote du budget en décembre, on y revient constamment, c'est une décision qui a été prise, on ne va pas vous expliquer à chaque fois le pourquoi du comment. On le vote en décembre. On vous l'a déjà expliqué. On peut le reprendre mais on ne va pas perdre du temps pour cela.

Simplement lorsqu'on passe le Budget Supplémentaire, on intègre le résultat. Que l'on vote le budget en décembre, en janvier, en février ou en mars, c'est pareil. Au Budget Supplémentaire, on intégrera quand même le résultat et on le votera quand même à l'année N + 1. Cela ne change pas.

Vous nous parlez ensuite des investissements visibles. Oui, c'est sûr, nous faisons des investissements visibles ! Ce que l'on a quand même et vous l'avez sur l'A.P./C.P., vous avez une lecture comme toujours sélective, sur la liste des A.P./C.P., on enlève certes 175.000 euros à la réhabilitation du patrimoine, mais on injecte 100.000 euros dans l'aménagement des quartiers, on injecte 70.000 euros dans les équipements sportifs. Ce que l'on fait, c'est quand même quelque chose d'utile aussi, alors peut-être visible, mais certainement très utile et tous les sportifs qui en bénéficieront, je pense, seront très heureux de ces aménagements.

Ce que l'on voit aussi, le matériel informatique, vous nous dites qu'on enlève 232.000 euros ! Ce n'est pas du matériel informatique, je pense qu'on a fait quand même beaucoup d'efforts à ce niveau et vous le voyez, nous sommes équipés de tablettes, ce qui n'existait pas mais, entre autres, beaucoup d'efforts aussi au niveau de la création du nouveau

.../...

site, au niveau des équipements de tous les services, notamment bien sûr le service à la population mais tous les services administratifs de la ville qui sont équipés, comme il le faut. Ce que l'on a repoussé comme dépenses, ce sont des dépenses de matériel de chaises de bureau, si on peut le différer, oui, pour prendre en priorité des dépenses qui sont plus utiles, on le fait, ce sont des choix que l'on fait et que l'on assume.

A la fin, bien sûr, je vous rejoins mais à 200 %. C'est très difficile pour nous de rattraper le retard que vous avez laissé depuis 49 ans.

M. Le Maire : Merci. On est tous d'accord. C'est très difficile de rattraper le retard de la majorité précédente et 49 ans de mandat.

Je voudrais juste préciser, Mme GIOVANNANGELI, quand vous nous dites : « en décembre, vous faites un affichage sur le budget ». Non, cela s'appelle des prévisions budgétaires. Je sais que vous n'êtes pas très familière avec tout ce qui touche les finances, que tout cela n'est pas votre fort, et pourtant vous avez présidé une institution ô combien importante, celle du Territoire, on est toujours stupéfait de vos remarques. Faire des prévisions budgétaires en décembre permet sur le plan de la gestion, mais cela vous ne l'avez jamais compris, on vous le répétera encore s'il le faut, ça permet effectivement aux services notamment, dès le mois de janvier, de travailler avec des affectations budgétaires et d'engager beaucoup plus vite leur action que si c'était présenté au mois de mars ou au mois d'avril. C'est une décision que nous avons prise. Quand je discute avec les services, et Dieu sait si, dans l'équipe des responsables de services, derrière moi, il y a des directeurs de qualité et qui ont l'expérience d'autres administrations, tous me disent : c'est comme cela qu'il faut faire. Quand on fait une prévision budgétaire au mois de décembre, ça permet d'engager toute la collectivité dès le mois de janvier et on travaille, non plus sur 9 mois, mais sur 12 mois plein. Et ça, c'est très important de pouvoir le faire dans les conditions que nous le faisons, surtout comme vous l'avez dit, il nous faut rattraper le retard que vous avez accumulé pendant 49 ans.

Justement quelques précisions si vous me le permettez, sur la Poste d'Aubagne. Vous devriez lire le quotidien local qui s'appelle La Provence. Si tel avait été le cas, vous y auriez lu un article sur ce sujet. Quand j'étais élu d'Opposition, j'achetais tous les jours La Provence. Ainsi, j'étais au courant de ce que faisait la majorité. Parce qu'il y a quelques articles dans La Provence qui parlent de nos actions sur le terrain. Et si vous aviez lu La Provence, vous auriez su qu'une manifestation a eu lieu devant la Poste Centrale à laquelle je me suis rendu en personne pour expliquer très clairement que j'étais parfaitement opposé à la fermeture de la Poste de Central Parc. Vous auriez aussi compris ce que j'avais écrit au Directeur Régional de la Poste pour lui dire qu'en aucun cas je n'acceptai la fermeture du bureau de la Poste.

Vous voilà rassurée, vous rassurerez vos amis du Parti Communiste Français également sur le sujet. Ils ne lisent peut-être que La Marseillaise, ils devraient lire La Provence. Cela leur donnerait des points de vue un peu partagés et ça permettrait effectivement de savoir ce qui se passe sur Aubagne.

Quant aux crèches, je voudrais quand même vous répondre sur le sujet.

Pour faire le tour des crèches avec Mme GABRIEL et Mme AMARANTINIS de manière extrêmement régulière, je dois dire que les crèches n'ont jamais été aussi bien tenues que ce qu'elles le sont aujourd'hui. Et c'est notre majorité, c'est nous qui avons mis en

.../...

place notamment la climatisation dans toutes les crèches. C'est-à-dire des endroits où les enfants peuvent effectivement se reposer pendant ces périodes de canicule. Et nous avons fait ce même effort, Mme GIOVANNANGELI, dans toutes les écoles maternelles pour qu'il y ait un espace de « dodo », comme ils l'appellent, rafraichissant pour les enfants.

Vous nous balancez deux, trois trucs parce que vous avez rencontré un ami, un ancien ami certainement qui vous envoie deux phrases. A votre place, je prendrai un peu plus de temps pour vérifier ce qui se fait et ce qui se passe avant de dire un peu n'importe quoi en Conseil Municipal mais je ne vous en veux pas pour autant. Le débat est libre. Cela me permet de vous répondre et d'expliquer à tout le monde qu'effectivement on a fait un très très gros effort sur la climatisation des équipements publics comme les crèches et les maternelles.

Mme GIOVANNANGELI : Pas au Théâtre !

M. Le Maire : Le théâtre est fermé les mois de juillet, août et reprend le 28 septembre, si vous voulez le savoir, pour la première, je vous y attendrai Madame. Effectivement, il faudrait revoir les installations du théâtre, mais il y a des priorités.

Et je vous l'annonce ici aussi, sur la canicule que nous avons vécue en fin de semaine dernière, un plan canicule a été adressé et relayé aussi dans les médias. Nous avons pu ouvrir trois maisons de quartier parce que nous avons, au cours de notre mandat, installé la climatisation dans trois maisons de quartier. Et j'ai demandé au Directeur Général des Services, pas plus tard que la semaine dernière, d'envisager la mise en place de la climatisation dans les autres maisons de quartier de façon à ce que, en cas d'un épisode caniculaire sur la Ville d'Aubagne, tous les habitants puissent, ne serait-ce que dans leur maison de quartier, trouver un peu de fraîcheur par des temps difficiles.

Voilà Mme GIOVANNANGELI, n'hésitez pas à nous faire des remarques, ça nous permet effectivement de préciser les politiques que nous menons et c'est tout à votre honneur de nous le permettre Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je n'y manquerai pas !

M. Le Maire : Ceci étant dit, je vais mettre aux voix cette délibération. On parle de la Décision Modificative n° 1 sur le budget.

Qui vote contre ? Qui votre pour ?

La délibération n° **06-030719** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN (2), Mme HARKANE (2) et M. ROBINE (2).

Je vous en remercie.

Je vais maintenant passer la parole au doyen de l'Assemblée, M. FOTI. Je me permets de rappeler à travers toute l'affection qui est la mienne et à travers ce mot de doyen que c'est vous qui allez rapporter une délibération concernant le Projet Educatif de Territoire qui est un très beau projet.

Je vous laisse le soin, M. Le Doyen, de nous le présenter.

**07-030719 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Approbation du nouveau Projet Éducatif de Territoire.**

Merci M. Le Maire. Quand la fonction rejoint la physiologie !

Je vais faire un petit préambule sur le Projet Educatif de Territoire concernant ce projet effectivement qui est très riche.

En septembre 2014, la Ville d'Aubagne s'est engagée dans la mise en œuvre de ce P.E.D.T. construit en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative dont les parents d'élèves, les enseignants, l'Inspection Académique, accompagnés et encouragés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le choix d'organisation des temps de l'enfant s'était porté comme suit : 4 jours et demi, je vous passe les détails, puis ensuite le mercredi après-midi en accueil de loisirs et le vendredi après-midi en accueil péri-éducatif. Au total, Aubagne, Ville Amie des Enfants en partenariat avec l'UNICEF France, place l'enfance et la jeunesse à ce moment-là au cœur d'une politique éducative ambitieuse autour des 4 axes forts : l'excellence pour tous, le bien vivre ensemble, l'éducation sans discrimination et l'ouverture au monde. Cela, c'était en 2014.

En 2015/2016, il y a eu une période consacrée au plan de formation des personnels. Puis nous arrivons en 2017/2019 : nouvelle concertation qui a abouti à une réorganisation des rythmes scolaires, retour sur 4 jours avec une journée du mercredi entièrement dédiée aux loisirs dans le cadre d'un dispositif municipal à dominante sportive, culturelle, artistique et environnementale.

Le plan de formation des personnels municipaux des crèches a étendu les journées pédagogiques de la Petite Enfance aux agents des écoles maternelles et le « plan mercredis » encouragé par la Loi Blanquer est l'occasion pour la Ville d'Aubagne de poursuivre son engagement à développer un nouveau Projet Educatif Territorial qui s'articulera avec le plan pauvreté.

Ce P.E.D.T. reprendra les 4 axes du développement d'origine, toujours moteur du parcours éducatif élargi à l'ensemble des temps d'accueil hebdomadaire, dès la Petite Enfance et comprendra un nouvel axe : L'écologie positive.

Tout cela pour vous dire et pour revenir à notre sujet de ce soir, et je vous rappelle que, suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par Décret en 2013 concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville d'Aubagne avait adopté son Projet Educatif de Territoire le 11 juillet 2014. Cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives par un engagement contractuel avec l'Etat et les organismes financeurs ainsi que les acteurs éducatifs.

Le but est de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Dans le cadre de la Loi Blanquer, un Décret définit les accueils en centres de loisirs du mercredi comme des temps périscolaires sous l'égide du « plan mercredis ».

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de réactualiser ce Projet Educatif de Territoire de 2014 qui reprend les 4 axes d'origine mais intègre un 5^{ème} axe autour de l'Écologie Positive, le tout élargi à l'ensemble des temps d'accueil hebdomadaires dès la Petite Enfance.

Les axes de ce dispositif sont donc, et je le répète, l'excellence pour tous les enfants, le bien vivre ensemble, l'ouverture au monde, l'éducation sans discrimination et l'écologie positive.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : M. Le Maire, M. Le Doyen,

Le Plan Educatif de Territoire est un document partagé entre les différentes personnes qui interviennent auprès des enfants de la ville.

Ce document vise à donner de la cohérence éducative et à faire du lien entre les professionnels.

Force est de constater que le P.E.D.T. de 2014 ne s'est pas traduit par une amélioration de cette cohérence.

Il ne faudrait pas qu'on refasse simplement le P.E.D.T. pour être éligible aux financements de la C.A.F. qui vont aller avec.

En effet, sur le terrain, il n'y a pas de coordination pédagogique entre équipe municipale et équipes enseignantes à tel point que, lorsque dans une école maternelle, enseignants et A.T.S.E.M. veulent organiser une réunion commune, on explique au personnel municipal qu'il n'y a pas d'heure prévue pour cela. Je ne parle pas du Conseil d'École, je parle de réunion de travail.

Quant à l'écologie, qui apparaît aujourd'hui comme un aveu de l'oubli du P.E.D.T. de 2014, c'est mieux que de l'oublier à nouveau mais rassurez-vous, dans les C.L.É.A. comme dans les classes, on ne vous a pas attendu. En témoignent, entre autres, les nombreuses actions menées depuis fort longtemps en partenariat avec l'Agglo puis le Conseil de Territoire. Fut un temps où cela débouchait, chaque année, sur une très belle fête du soleil !

Bref ! Face aux urgences climatiques et peut-être électives, vous semblez vous réveiller. Mieux vaut tard que jamais. Je crois savoir que, au-delà du texte, des réunions de travail sont prévues à la rentrée. Sans trop d'illusions, mais avec l'espoir pour la jeunesse de cette ville, nous voterons cette délibération.

M. Le Maire : M. FOTI, je pense vous allez vous faire un plaisir de répondre à M. GRANDJEAN !

M. FOTI : Si j'ai bien compris vous voterez cette délibération ?

Petit commentaire !

On a l'habitude de se chamailler M. Le Directeur et moi-même. Je suis content que vous votiez ma délibération. Je ne comprends pas à propos de ce rattrapage d'écologie positive comme si on avait oublié. Je suis ravi que vous commenciez à comprendre qu'on y

.../...

pensait et qu'on va l'appliquer. Je suis plutôt, moi, un écologiste KIWI, c'est-à-dire vert dedans et vert dehors. Vous voyez ce que je veux dire ? Je ne vous fais pas l'offense de vous qualifier vous savez de quoi.

C'est tout ce que je voulais dire. Maintenant, pour les chipotages concernant les réunions entre les personnels de la Ville et les personnels de l'Education Nationale, je vous dirais que c'est quand même un peu petit parce que, à mon sens, ça se déroule très bien, je n'ai jamais eu de problème à ce sujet et je ne vois pas pourquoi d'un coup ça vient à ce sujet.

On a parlé de l'écologie. Vous aviez parlé du financement. L'aide est une petite aide substantielle de 16.000 euros. Vous avez un peu critiqué aussi le P.E.D.T., ce n'est pas le sentiment de l'Inspection de l'Education Nationale et de son inspecteur.

Ah beh alors si vous avez des secrets que vous me cachez, ce n'est pas beau M. Le Directeur !

M. Le Maire, je vous remercie.

M. Le Maire : J'avais fait la même remarque que vous M. FOTI, c'est que M. GRANDJEAN confond sa fonction d'élue avec sa fonction de Directeur d'Ecole. Et là il nous a exprimés que, en tant que Directeur d'Ecole, il n'était pas satisfait de la coordination qu'il y avait avec la Ville.

Et comme vous, M. FOTI, j'avais noté sur un coin de ma feuille, j'en parlerai donc à l'Inspecteur de l'Education Nationale parce que, quand nous le rencontrons, il nous dit tout le contraire et tout le bien qu'il pense de la relation entre l'Education Nationale et la Ville. Il nous dit tout le bien qu'il pense des projets que nous menons conjointement. Mais vous pouvez avoir un avis différent de votre Inspecteur d'Education Nationale, c'est tout à fait votre droit. Mais, en tout cas, ce n'est pas la réalité. Et nous le lui ferons dire, puisque vous semblez parler au nom de l'Education Nationale, nous le ferons donc dire à l'Inspecteur de l'Education Nationale, qui a une vision certainement beaucoup plus large que la vôtre de tous les projets qui se font sur Aubagne en coordination entre la Ville et l'Education Nationale. Je pourrais d'ailleurs citer quelques-uns de ces projets.

Par exemple lorsque nous organisons des médiations culturelles aux Pénitents et c'est chaque fois un nombre d'élèves toujours plus important qui se déplacent. C'est ce que nous faisons avec l'Education Nationale. Et je pourrais multiplier les exemples. Je suis sûr que mes collègues, qui sont ici, autour de moi, pourraient multiplier les exemples du bon fonctionnement et de la bonne coordination entre l'Education Nationale et la Ville d'Aubagne.

Je crois que vous avez pris là une posture qui est purement politicienne. Enfin, cela vous regarde !

Quant à l'écologie, M. FOTI a bien fait de le remarquer et de le dire. C'est un sujet que l'on n'aborde pas depuis les européennes M. GRANDJEAN puisque, dès l'année dernière, on avait commencé à engager le sujet. Depuis mes vœux en 2019, un grand chantier sur l'écologie est ouvert. Il nous paraît tout à fait naturel que cette nouvelle volonté qui n'est d'ailleurs pas que communale, mais nationale et internationale, soit intégrée au P.E.D.T. Je ne me souviens pas, lors du vote du P.E.D.T. en 2014, je reprendrai les rapports du Conseil Municipal de 2014, que vous ayez un seul instant parlé d'écologie. Vous faites beaucoup de ronds dans l'eau, si vous me permettez l'expression, c'est la saison, les plages ne sont pas loin,

.../...

vous allez peut-être pouvoir vous y rendre pour vous rafraichir, mais, en tout cas, vous avez fait beaucoup de ronds dans l'eau mais il n'y a pas grand-chose derrière qui tienne par rapport à vos propos ni sur l'écologie, ni sur la coordination entre la Ville et l'Education Nationale.

Ceci étant dit, je vais mettre aux voix cette délibération, mais d'après ce que j'ai compris, tout le monde va la voter si je ne m'abuse.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération n° **07-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

Tout ça pour ça, comme dirait l'autre !

Merci M. FOTI.

COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

08-030719 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire - Approbation de la participation de la Ville aux transports des étudiants boursiers / Dispositif d'aide « Ecobus » Année 2019/2020.

La Commune attribue une aide financière d'un montant de 50 euros aux jeunes étudiants aubagnais boursiers utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur établissement scolaire situé hors Aubagne, et hors du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Cette aide ne comprend pas les déplacements en train, qui relèvent du dispositif « Carte ZOU » porté par la Région SUD.

Les conditions d'éligibilité au dispositif « ECOBUS » sont les suivantes :

- Être aubagnais ;
- Etre titulaire de la « Carte Jeunesse » de la Ville d'Aubagne ;
- Être titulaire de sa « Carte Étudiant » de l'année ;
- Etre boursier ;
- Étudier sur un territoire « Hors Aubagne »
- Acheter un abonnement annuel ou mensuel justifiant les trajets scolaires ;
- Posséder un compte bancaire pour le remboursement.

Cette délibération vise à poursuivre cette contribution qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° **08-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-030719 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Renouvellement du dispositif Chéquier Jeunes Aubagnais 2020.**

Toujours soucieuse de faciliter pour les jeunes l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville d'Aubagne propose de reconduire le dispositif Chéquier Jeunes Aubagnais.

Ainsi, pour l'année 2020, il est prévu de distribuer des chèquiers d'une valeur faciale de 91,50 €.

Pour votre histoire, votre culture, la valeur a augmenté entre 2014 et 2019 de 37 %.

Voilà une volonté municipale de permettre à nos jeunes d'associer et de prendre acte de tout ce que fait la ville.

Ce dispositif est pour les jeunes aubagnais âgés de 13 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Munis de ces chèques, les bénéficiaires pourront découvrir une ou plusieurs activités ainsi qu'obtenir des réductions auprès de commerçants du Centre-Ville.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction de ce dispositif.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° **09-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : Merci M. SCHIPANI, vous allez nous dire maintenant quelques mots concernant le Conseil Municipal des Jeunes qui est un véritable succès.

**10-030719 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -
Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes.**

Je vous remercie M. Le Maire.

Pour la petite histoire, c'est notre troisième Conseil Municipal des Jeunes puisque, le premier, nous l'avons installé le 1^{er} décembre 2015 et nous l'avons renouvelé en décembre 2017. En décembre 2019, nous renouvellerons le Conseil Municipal des Jeunes. C'est donc pour cette troisième session.

Toujours dans l'idée de favoriser la citoyenneté de sa jeunesse, la Ville d'Aubagne a mis en place un Conseil Municipal des Jeunes dès 2015.

Ce Conseil, véritable lieu d'apprentissage de la démocratie, a pour vocation de traduire en projets les idées retenues par ses jeunes élus.

Il permet à la Commune d'être au plus près des besoins de sa jeunesse, de prendre en compte ses attentes. Il est composé par 42 élus avec une représentativité selon les effectifs

des collèves et une parité filles/garçons pour une mandature de 2 ans. Ils sont tous élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}, issus des 4 collèves Aubagnais au sein desquels les élections sont organisées.

Déjà prorogé une première fois pour 2 ans en 2017, il convient aujourd'hui de proposer le renouvellement de ce Conseil Municipal des Jeunes pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021.

Tel est le propos de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je me permettrai M. Le Maire de rappeler les grands temps forts qui ont marqué les deux premières mandatures ou les projets du moins. Nous avons mis en place avec ces jeunes le Bal des Collégiens et nous avons, au mois de mars, organisé la troisième session. Nos jeunes élus ont participé activement aux manifestations relevant du Téléthon. Nous avons organisé, notamment avec l'appui du Souvenir Français, un voyage autour du devoir de mémoire à Verdun. Nous avons, avec l'aide de l'Union Européenne, à travers le projet Erasmus +, organisé un voyage intitulé « Voyage au pays des institutions », qui a permis à nos jeunes élus de se rendre à la fois à l'Assemblée Nationale, et je remercie Bernard DEFLESSELLES, notre député, de nous avoir accueillis, et au Parlement Européen, je remercie à l'époque notre député européen M. Renaud MUSELIER qui est actuellement Président de Région. Je remercie aussi Mme BARTHELEMY, la Présidente du Conseil de Territoire, de nous avoir reçus, et Mme VASSAL qui nous a accueillis au Conseil Départemental, et vous enfin M. Le Maire, à la Ville d'Aubagne.

M. Le Maire : Peut-être M. KAROUTCHI qui vous a aussi reçus au Sénat ?

M. SCHIPANI : En effet, le Sénat avec M. KAROUTCHI et M. Bruno GILLES.

Ensuite, toujours avec ces mêmes jeunes, nous avons organisé un tournoi inter collèves et nous avons eu l'occasion, avec mon collègue Pascal AGOSTINI, de participer activement à sa troisième édition pas plus tard que le mois de mai. La participation de nos jeunes élus aux cérémonies d'ordre patriotique et j'en passe.

Voilà ce qu'est aujourd'hui une véritable politique dédiée à la jeunesse et quand on a des jeunes qui s'engagent, M. Le Maire, je pense qu'on ne peut que s'en féliciter. Je suis ravi que nous poursuivions cette volonté d'associer nos jeunes et je remercie aussi l'ensemble des principaux des collèves qui sont partie prenante et qui nous appuient pour suivre cette dynamique.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je voudrais vous dire combien c'est agréable, pour nous qui sommes à la fois des adultes et des élus, de voir, comme je le dis souvent, qu'on a une belle jeunesse, si on s'en occupe et c'est ce qui est fait dans le cadre de ce Conseil Municipal des Jeunes. C'est très encourageant de regarder ces jeunes garçons et ces jeunes filles que nous accueillons alors qu'ils sont en 5^{ème} et, deux ans plus tard, nous mesurons combien leur degré de maturité

citoyenne était important et combien ils ont « muri ». Pendant les deux ans où ils ont participé, ils ont découvert ce qu'étaient la vie citoyenne et la vie démocratique.

Je me souviens M. SCHIPANI aussi des premiers échanges que nous avons eu avec eux où ils découvraient ce qu'était la démocratie, c'est-à-dire cet exercice qui consiste non pas à avoir raison mais avoir des idées, les partager et ensuite faire en sorte que les autres adhèrent. On a pu voir et constater qu'ils avaient muri en deux ans. On va être à la troisième promotion au mois de septembre et on est chaque fois heureux de constater combien l'engagement humanitaire est important pour eux. Cette jeunesse veut donner un sens à sa vie et c'est peut-être eux, M. SCHIPANI, qui nous ont quelque part expliqué dans les différentes démarches qui étaient les leurs qu'effectivement la notion d'écologie positive était importante à leurs yeux. Aujourd'hui, nous les écoutons et nous pouvons, grâce aux discussions et aux échanges qui ont eu lieu avec eux, les retrouver dans le cadre du P.E.D.T. notamment.

Vous avez raison, il y aurait beaucoup plus à dire, c'est un sujet extrêmement riche et enrichissant pour tout le monde.

Je vais mettre aux voix cette délibération sur le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **10-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. SCHIPANI.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11-030719 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - **Approbation du recrutement d'un apprenti pour le Service Espaces Verts.**

Je voudrais, si vous le voulez bien, associer Mme AMOROS à cette délibération car la Ville d'Aubagne s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche favorisant le recours à l'apprentissage et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Aussi, nous souhaitons recruter un apprenti reconnu travailleur handicapé, élève de l'institut médico-éducatif «Les Marronniers ».

La Formation poursuivie est un C.A.P.A. Jardinier Paysagiste. La rémunération de cet apprenti est financée à hauteur de 80 % par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Considérant que le Service Espaces Verts souhaite transmettre un savoir faire et contribuer ainsi à un processus de formation qualifiante, je vous demande de créer un emploi d'apprenti en charge de l'entretien des espaces verts au sein de la Direction des Services Techniques et d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat d'apprentissage de droit commun.

M. Le Maire : Effectivement, chaque fois qu'un apprenti intègre la Ville d'Aubagne, il faut passer en Conseil Municipal et délibérer, c'est ce que nous faisons. Et c'est ce que vous venez de faire.

Pas de remarques ! Je mets aux voix.

La délibération n° **11-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

C'est une évidence pour tous !

ADMINISTRATION GENERALE

12-030719 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de l'Avenant à la Convention entre la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aubagne pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

La dématérialisation du contrôle de légalité est conçue dans le cadre de l'application ACTES pilotée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

La Ville d'Aubagne, inscrite dans ce processus depuis 2007 par une Convention avec la Préfecture, souhaite étendre le périmètre des actes soumis et procéder au changement de l'opérateur de télétransmission.

Outre de poursuivre ses objectifs d'évolution, la commune répond ainsi aux exigences des services de l'Etat.

Cette délibération propose de conclure un avenant à ladite Convention.

La délibération n° **12-030719** est adoptée à l'UNANIMITE.

13-030719 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du tableau de financement de la programmation du contrat de ville 2019.

Le Contrat de Ville 2019 se distingue par la prise en compte des quartiers de veille Tourtelle, Ganteaume, Palissy et Centre-ville en plus du quartier prioritaire du Charrel.

43 dossiers ont été déposés et examinés. 43 actions retenues avec des propositions de financement. Parmi elles, 19 sont nouvelles. Les partenaires qui sont l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Ville proposent l'enveloppe financière 2019 suivante : Etat 56.000 euros de la Politique de la Ville, Conseil Départemental 22.000 euros, Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile 24.000 euros, Ville d'Aubagne 19.000 euros auxquels il faut ajouter 34.000 euros du F.I.P.D.R.

Par ailleurs, les conseils citoyens sont financés par l'Etat pour un montant de 3.000 euros, pour les fonds de participations des habitants et pour deux conseils citoyens, l'un à La Tourtelle et l'autre à Palissy, un financement de 2.000 euros par conseil citoyen à La Tourtelle et Palissy a été accordé : 1.000 euros par la Ville d'Aubagne et 1.000 euros par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ces 2.000 euros permettront d'engager des actions impulsées par le dispositif.

Cette délibération vise à autoriser le versement des subventions aux associations ayant proposé un projet.

